

## Délibérations du Conseil Municipal 5 mai 2010

### Création d'un budget annexe logements sociaux : taux de TVA :

Il y a eu lieu de préciser le taux de TVA à appliquer à 5,5 % au budget annexe pour le projet de la réhabilitation des logements sociaux dans le village. Son budget primitif voté est de 350.448 €

### Vote taxes locales directes

Le Conseil Municipal a délibéré le taux d'imposition applicable pour l'année 2010 à chacune des taxes locales :

Taxe d'habitation (4,38) Taxe foncière (bâti) (4,60) Taxe foncière (non bâti) (40,38)

### Vote du Compte administratif 2009

#### - Commune

Le compte administratif a été voté avec en :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Report excédentaire....	38 882,85 €	Déficit reporté.....	30 704,25 €
En dépenses.....	189 402,92 €	En dépenses.....	146 634,88 €
En recettes.....	294 054,56 €	En recettes.....	230 860,25 €
Excédent de clôture....	143 534,49 €	Résultats/clôture..	53 521,12 €
		RAR en dépenses...	58 170,00 €
		En recettes.....	6 825,00 €
		Excédent /résultat définitif	2 176,12 €

#### - Service de l'Eau a été voté avec en :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Report excédentaire....	5 613,01 €	Excédent reporté.....	20 515,09 €
En dépenses.....	18 978,55 €	En dépenses.....	23 925,99 €
En recettes.....	26 661,89 €	En recettes.....	17 348,17 €
Excédent de clôture....	13 296,35 €	Excédent de clôture...	13 937,27 €

### Vote du Budget primitif 2010

#### - Commune

Les dépenses de fonctionnement s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de 398 108 € et pour l'investissement à la somme de 342 422 €

#### - Service de l'Eau

Les dépenses de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 28 991 € et pour l'investissement à la somme de 85 415 €

Le Conseil a décidé de modifier le tarif du m<sup>3</sup> à 0,33cts et ce, au 1<sup>er</sup> m<sup>3</sup> consommé. Le prix de l'abonnement quant à lui reste inchangé, soit 30,49 €

**Le nouvel aménagement de l'Agence Postale Communale (A.P.C.)** au centre du village dans l'ancienne salle municipale permettra de répondre à la demande pressante du SMMA « agrandir leurs locaux loués ».



